

entre les puissances amies de la liberté dont j'ai parlé? Que fait-on? Après tout, il est question de l'OTAN. Le premier ministre dit qu'il n'y était pas. Eh bien, dans le discours du trône, je relève le paragraphe suivant:

La dernière réunion ministérielle du Conseil témoigne des progrès encourageants que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord accomplit aussi bien dans le domaine non militaire que dans le domaine militaire. Mes ministres sont toujours fermement convaincus de la nécessité du Traité de l'Atlantique Nord en tant que clef de voûte de la défense des nations occidentales.

Le premier ministre voudrait-il préciser ce qu'on entend? Voudrait-il nous faire savoir si, aucune invitation n'étant ou n'ayant déjà été envoyée, il songerait à en adresser une au nom du peuple canadien aux dirigeants des trois puissances, en vue de les réunir ici dans une atmosphère de bonne entente, et de leur permettre ainsi de rétablir l'efficacité des alliances qu'ils ont conclues entre eux?

Le discours mentionnait aussi les Nations Unies et la mesure d'importance qu'elles ont atteinte dans le monde. Il s'agit de la résistance héroïque du peuple hongrois, au sujet de laquelle il ne peut avoir de divergences d'opinions; car, tant que la liberté vivra dans le cœur des hommes, cette résistance des Hongrois restera une épopée héroïque dans l'histoire des hommes libres, quel que soit le jugement que l'on formule à son sujet dans les années à venir.

Mais que dire des Nations Unies par rapport à la Hongrie? Lorsque des résolutions ont été adoptées au sujet de la Grande-Bretagne et de la France, ces pays ont agi. Qu'entend faire le Canada devant l'attitude qu'a prise le gouvernement hongrois en refusant tout à fait, sauf multiples réserves, de se conformer aux désirs et aux directives des Nations Unies? Que fera le Canada afin de démontrer que l'on ne peut faire fi des lois de la moralité et de la justice, ni se moquer de l'autorité des Nations Unies, comme l'a fait dernièrement la Hongrie? La loi, en somme, si salutaire soit-elle, devient inopérante et, de fait, une incitation au dérèglement si elle n'est pas appliquée. Je demande au premier ministre quelles sont ses vues sur la déclaration que le président Eisenhower a formulée récemment au sujet de la politique visant le Moyen-Orient, c'est-à-dire l'aspect militaire de cette politique. Exception faite des réserves qu'elle comporte dans une large mesure, elle constitue un progrès par rapport à l'attitude que la Grande-Bretagne et la France ont prise il y a quelques semaines, sauf sur deux points seulement et pas d'autre. Quelle attitude prendra le Canada? Quelle attitude le Canada prend-il au sujet de cette question?

Compte-t-il se joindre aux États-Unis pour appuyer les mesures qu'ils envisagent? En somme, c'est un problème auquel il faut faire face, car, si les États-Unis avaient adopté une attitude semblable il y a six mois ou même trois mois, les événements du Moyen-Orient ne se seraient peut-être jamais produits et l'unité du monde libre n'aurait peut-être pas été affaiblie. Ces points ne sont pas traités dans le discours du trône; ils méritent d'être expliqués au long par le premier ministre en une telle occasion.

Passons maintenant à une ou deux autres questions; je laisserai ensuite à mes collègues le soin de discuter les divers sujets qui se rattachent aux différents paragraphes du discours du trône. Il y a bien des choses que nous approuvons. Nous convenons de la nécessité d'aider nos municipalités. A l'heure actuelle, elles sont hors d'état de poursuivre leur activité, leurs sources d'imposition étant supprimées, leurs responsabilités accrues, leur situation aggravée par le fait qu'en bien des villes, les édifices et les institutions de l'État, même aux termes de la loi actuelle, sont presque entièrement dégagés de l'obligation d'acquitter des impôts. Je fais une proposition parce que le domaine municipal n'a jamais été étudié sérieusement. On l'a étudié en passant, lors du rapport Sirois. Je soutiens qu'il faudrait considérer le problème des gouvernements municipaux en fonction de leurs ressources financières de l'heure; l'autorité fédérale devrait le faire de concert avec les provinces. Le présent état de choses ne peut pas continuer indéfiniment si on veut que les municipalités puissent faire face à leurs responsabilités et à l'accroissement de leurs dépenses.

J'ai maintenant l'intention de parler de l'agriculture et, en particulier, de la promesse contenue dans le discours du trône et selon laquelle un comité sénatorial serait chargé d'étudier le problème des terres pauvres et celui de leur utilisation. La mesure depuis longtemps attendue est excellente. Nous des provinces de l'Ouest voyons ce que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies permet de faire pour l'élimination des zones exposées à l'érosion et le rétablissement de la productivité dans des secteurs où, à la longue et suivant le cours normal des choses, les terres seraient devenues stériles. J'espère que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies qui, incidemment, témoigne de la prévoyance du très honorable R. B. Bennett et de son ministre de l'Agriculture, l'honorable Robert Weir, sera un jour étendue à toutes les régions du Canada et en particulier aux provinces Maritimes où se posent de graves problèmes.